

Synthèse de l'Enquête AMF-CEVIPOF sur les démissions de maires

Juin 2025

Nous observons sur la mandature actuelle en moyenne **417 démissions de maires chaque année**, soit un peu plus d'une par jour, dans tous les départements d'hexagone et d'outre-mer. **C'est 4 fois plus qu'en 2009.**

Pour enrayer ce phénomène de démission des maires sans précédent, qui concerne également les conseillers municipaux, l'AMF a mené une vaste enquête en partenariat avec le Cevipof de Sciences Po visant à en identifier les causes.

Ce que nous constatons, c'est que **la difficulté à mener jusqu'au bout les projets municipaux sur lesquels les élus se sont engagés**, crée des tensions au sein des conseils municipaux et **provoque des démissions**. C'est la principale cause (31%).

Les entraves à l'exercice du mandat, que ce soient les freins budgétaires, les normes (73% d'articles législatifs en plus en vingt ans), la bureaucratie, les injonctions contradictoires, la dissolution des compétences de l'État dans de multiples agences, les multiples études demandées, **allongent - quand elles n'empêchent pas - la réalisation des projets de plusieurs années.**

Dans une époque où l'on attend de l'immédiateté, cette temporalité de l'action publique n'est pas toujours comprise. **Le maire se retrouve souvent seul face à ces défis et doit s'en expliquer auprès des habitants et de son conseil municipal**, ce qui n'est pas toujours évident. Rappelons que **80% des élus locaux sont des bénévoles.**

Loin derrière à **13% viennent les démissions convenues**, c'est-à-dire lorsque le maire souhaite passer la main pour assurer le plus de continuité possible à l'action municipale.

Et **les raisons de santé (13%)**. Si certaines sont intrinsèques à la vie, **il ne faut pas éluder l'usure du mandat**. 51% des maires ont déclaré dans une enquête de 2024 avoir des troubles du sommeil. Dans notre étude de 2024, **83% des maires jugeaient leur mandat usant pour la santé et 40% déclaraient travailler sous pression.**

Parce que ces démissions peuvent décourager l'engagement, nécessaire à la vitalité démocratique, il est essentiel de renforcer les conditions d'exercice du mandat – la proposition de loi en cours d'examen à l'Assemblée nationale doit aboutir rapidement pour produire ses effets avant les élections -, de continuer les efforts de **lutte contre les agressions d'élus** et d'assurer un suivi pénal à la hauteur et enfin de **redonner des moyens d'agir** aux élus locaux.

Pour apaiser les tensions locales qui peuvent exister, offrir des services publics de qualité aux citoyens et répondre rapidement à leurs attentes, **l'action municipale est nécessaire et doit être libérée des contraintes qui l'étouffent**. Les maires feront mieux et moins cher, et notre démocratie en sera renforcée.